

BULLETIN D'INFORMATIONS



Table de pique-nique au-dessus du parking de l'Hôpital de Gilly

Été 2021

Édité par la Municipalité de Tartegnin

Site internet www.tartegnin.ch

Billet de la Syndique

Chères Tartevinoises, chers Tartevinois,

La législature touche à sa fin de même que mon mandat à l'exécutif de la commune. Elue à la Municipalité en 1998 et à la syndication en 2015, voilà déjà 23 ans que j'ai le plaisir de m'investir pour notre village. Ce fût des années très riches en découvertes, en apprentissages, en aventures et en belles rencontres.

J'ai eu beaucoup de plaisir à organiser plus de 60 sorties et animations avec les aînés de village. La mise en place de tables d'hôtes mensuelle a eu un réel succès permettant de beaux moments de rencontres et de partages.

J'ai aussi vécu de bons moments avec les plus jeunes en participant à la « Suisse bouge » et en remportant même une journée à Macolin pour 20 jeunes, en organisant des lotos avec les élèves de l'école et les aînés ainsi que des chasses aux œufs où les grands cachaient les gourmandises de Pâques pour les petits dans des jardins mis à dispositions par les villageois.

Réunir les habitants de façon conviviale, par exemple lors de fêtes des voisins, étendue à toute la commune, était un réel plaisir, de même que de recevoir les nouveaux habitants pour leur faire découvrir les charmes de la commune.

Mes activités intercommunales m'ont amené à découvrir et participer au développement du centre de loisirs Sésame et je suis très fière d'avoir pu collaborer à proposer aux jeunes de notre région un centre socio-culturel d'une telle qualité.

Passant d'une commission scolaire à un conseil exécutif des écoles, puis de l'association scolaire intercommunale et de l'association régionale pour l'accueil de jour au comité de direction d'ENJEU (Association pour l'enfance et la jeunesse), j'ai vécu un développement incroyable de toutes les structures d'accueil préscolaire, parascolaires et scolaires de notre région qui a toujours été très dynamique et innovatrice dans ces domaines.

Il y aussi eu des dossiers compliqués et des moments difficiles accompagnés de quelques nuits blanches. On n'a pas toujours fait tout juste mais les Municipalités au sein desquels j'ai œuvré ont toujours travaillé de façon collégiale, en pensant à l'intérêt général de la commune et de ses habitants. J'en profite pour remercier tous les collègues municipaux(ales) et syndics avec qui j'ai toujours passé d'agréables séances de travail et parfois aussi de bons moments récréatifs.

Le projet de fusion de communes n'a pas pu aboutir avant la fin de cette législature mais je reste convaincue que c'est une solution d'avenir pour Tartegnin. Elle générerait une dynamique nouvelle, un meilleur service à la population tout en diminuant la pression fiscale et permettrait d'avoir une gouvernance forte, compétente et entièrement tournée vers les enjeux de demain.

Bien entourée par un personnel communal et des collègues compétents(es) et sympathiques ainsi que par un Conseil général respectueux et participatif, je termine mon mandat de façon sereine.

Des moments récréatifs, des réunions, des apéros, des repas conviviaux, des fêtes de village et des sorties de groupe, c'est bien ce qui nous manque actuellement. Depuis plus d'un an aucune rencontre festive n'ayant pu être organisée. Dans un village aussi réputé que Tartegnin pour avoir organisé de mémorables « rallyes pédestres » et d'incroyables « Mondial de fondue » le manque est grand. Je n'ai pourtant aucun doute que, lorsqu'il sera à nouveau possible d'organiser de belles rencontres et manifestations, des Tartevenoises engagées seront présents pour « relancer la machine » .

Je félicite la nouvelle Municipalité fraîchement élue et lui souhaite autant de plaisir que j'en ai eu dans ces fonctions exigeantes mais passionnantes.

Je vous souhaite, chères Tartevenoises, chers Tartevenoises beaucoup de bonheur au sein de cette belle commune qu'est Tartegnin et j'espère que, d'ici quelques mois, partager un bon repas dans la nouvelle pinte-auberge du village sera une réalité.

Marlyse Dentan
Syndique

La Municipalité élue pour la législature 2021-2026 vous remercie de votre confiance



*Stéphane Jayet, Cédric Gremaud, Heidi Herzog, Pierre-Alain Blanchard et
Sylvie Mery*

Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement Marlyse Dentan, Syndique sortante, pour les 23 ans passés à la Municipalité en tant que Municipale puis Syndique dès le 1er janvier 2015 ainsi que Jacques Serneels et Michaël Duc, Municipaux sortants, pour le travail effectué pour le bien de la commune et des Tartevinois.

REPARTITION DES DICASTERES

DU 1ER JUILLET 2021 AU 30 JUIN 2026

JAYET Stéphane, Syndic
stephane.jayet@tartegnin.ch

Suppléante : Heidi Herzog

Administration générale

Epuration

Archives

Routes

Eau

Tourisme, culture et loisirs

HERZOG Heidi, Vice-Syndique
heidi.herzog@tartegnin.ch

Suppléante : Sylvie Mery

Animations locales - aînés

Police et sécurité

Energie & environnement

Région de Nyon

Finances & impôts

Transports publics

Naturalisations

MERY Sylvie, Municipale
sylvie.mery@tartegnin.ch

Suppléant : Stéphane Jayet

Affaires sociales

Paroisses

Enfance & Jeunesse

Prévention & santé

GREMAUD Cédric, Municipal
cedric.gremaud@tartegnin.ch

Suppléant : Pierre-Alain Blanchard

Bâtiments communaux

Protection civile

Déchetterie & ordures ménagères

SDIS

Police des constructions

BLANCHARD Pierre-Alain, Municipal
pierre-alain.blanchard@tartegnin.ch

Suppléant : Cédric Gremaud

Abri PC

Domaines & terrains

Arbres & forêts

Eclairage public

Cimetière & inhumation

Places, parcs & jardins

CONSEIL GENERAL

Suite à l'assermentation du 31 mars dernier qui concernera la législature courant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2026, nous vous informons des élections suivantes :

Président	Claude Alain PIGUET
Vice-Président	Jean-Charles KÖNIG
Secrétaire	Mary Christine FLURI

Commission de gestion

Yves BLANCHARD

Jean-François DERUAZ

Michaël DUC

Jean-Luc GUILLON

Olivier SAUZET

Suppléants : Isabelle BARRAUD

Bertrand PASCHE

Commission de recours en matière d'impôts et de taxes

Hervé BARRAUD

Jean-Charles KÖNIG

Nicolas JACCOUD

INFORMATIONS

Les beaux jours l'été sont arrivés et avec eux notre envie de nous retrouver en plein air et de profiter de la douceur de la vie.

Nous nous permettons donc de vous rappeler une règle qui facilite notre vie quotidienne à toutes et à tous :

Informez vos voisins si vous pensez faire une fête dans votre jardin ou sur votre terrasse.

Car le règlement de Police de la Commune stipule «qu'entre 22 heures et 7 heures, ainsi que le dimanche et les jours fériés usuels, tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit ; notamment tous travaux intérieurs et extérieurs bruyants, les jeux bruyants ainsi que l'usage d'instrument de musique ou de diffuseurs de sons».

BIODIVERSITE

Nous tenons également à vous informer que votre commune fait partie depuis quelques années et par le biais de Région de Nyon, de deux réseaux pour la protection de la nature et la biodiversité . Les deux réseaux font partie de la convention-programme Nature et Paysage signée entre la Confédération suisse et le Canton de Vaud. Dans ce cadre et en vue des plantations dans vos jardins et/ou terrasses, nous souhaitons vous inciter :

- à privilégier la plantation de buissons, arbustes et/ou arbres indigènes (pour mémoire , le laurier, les lauruelles et les thuyas, bien que très répandus dans notre région, ne sont pas des plantes indigènes)
- à éviter de tailler vos haies entre le 1er avril et fin septembre de chaque année afin de favoriser la reproduction des oiseaux et autre faune sauvage.

EN FORÊT, LE RESPECT S'IMPOSE

De plus en plus de monde se croise dans les bois. Promeneurs, sportives, botanistes ou chasseuses d'images, chercheurs de champignons ou enseignants: les attentes de chacune et chacun varient beaucoup. C'est une source de conflits potentiels qui peuvent altérer la cohabitation entre usagers de la forêt et porter directement atteinte à cette dernière.

La forêt est un espace ouvert. A quelques réserves près, nous y avons toutes et tous librement accès. Mais nous devons nous y comporter comme des invités.



Les uns les autres nous nous respecterons.

Ni traces ni déchets, nous ne laisserons.



Fruits et récoltes, point nous n'amasserons.

INFORMATIONS - SUITE

Nous souhaitons vous rappeler d'informer votre Municipalité avant tous travaux (création/réfection d'une terrasse, réfection d'un chemin, remplacement d'une haie vive, etc.). Ceci afin d'évaluer d'éventuel besoin de soumettre une mise à l'enquête et pouvoir vous accompagner dans vos démarches.

Trouver l'équilibre entre la liberté de la population et la mise en application des lois multiples est de plus en plus complexe. Votre Municipalité vous remercie de votre compréhension et vous incite à lui faire part de vos observations et commentaires.



Découvrez les avantages de la Région de Nyon pour vos loisirs

La Région de Nyon propose des avantages réservés aux personnes visitant les sites de loisirs de ses communes et qui s'y rendent en transports publics ou à vélo.

Profitez des offres du moment : regiondenyon.ch/avantages-loisirs

- 
- 
- 
- 
- 
- 

L'avantage des idées communes  **Région de Nyon**

Photo: J. B. B. B.

Les First Responders : réseau d'intervenants de proximité pour augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardio-respiratoire

En Suisse, on dénombre entre 6'000 et 8'000 arrêts cardio-respiratoire (ACR) ce qui correspond à un incident toute les 70 à 90 minutes. Dans le canton de Vaud, chaque jour, 2 personnes sont victimes d'un ACR nécessitant une réanimation immédiate par des secouristes professionnels ou non. Selon les connaissances actuelles, à chaque minute qui s'écoule après le début d'un ACR, les chances de survie du patient diminuent d'environ 10%. Actuellement, seule 1 personne sur 20 survit.

Pour que le décès ne soit pas la seule issue, chaque minute compte pour effectuer les actions et gestes qui sauvent : identifier l'ACR, appeler la centrale d'appels sanitaires urgents 144, débiter sans délai un massage cardiaque, administrer dès que possible un choc électrique (défibrillation si indiquée) à l'aide d'un défibrillateur puis poursuivre les soins avancés en milieu hospitalier.

Le réseau de First responders (FR), dont l'engagement est basé sur la proximité géographique et le bénévolat, permet de gagner de précieuses minutes et ainsi de sauver des vies.

Si vous êtes intéressés à devenir First Responders vaudois :

Le FR est formé pour dispenser les premiers gestes de réanimation et de défibrillation, en attendant l'arrivée des secours professionnels. Le FR n'est pas forcément un professionnel de la santé. Le FR est bénévole et intervient sur le principe du « prompt secours de proximité » en complétant le dispositif de secours existant.

Contactez le 021 316 89 80 ou info@first-responders-vd.ch

www.vd.ch/first-responders.ch

Canton de Vaud - Direction Générale de la santé

LOCATION TOURISTIQUE

Nous rappelons aux habitants de la commune, qu'en cas de location temporaire à des fins touristiques (par ex. AirBnB), il est obligatoire d'annoncer à l'Administration communale toutes les nuitées de ses hôtes afin de s'acquitter de la taxe de séjour.

RAMONEUR OFFICIEL - TARTEGNIN

Après des années au service de la population, Monsieur François Simon, maître ramoneur, a pris une retraite bien méritée.

Pour lui succéder, nous accueillons Monsieur Marc Zimmermann, maître ramoneur, qui a reçu une autorisation de pratiquer par l'ECA qui officie sur le territoire de Tartegnin.

Marc Zimmermann

Maître ramoneur

Rte de Juriens 12 - 1323 Romainmôtier

079 518 21 19 - info@mzramonage.ch

BUS NOCTURNES

L'offre de transports publics nocturnes du district de Nyon reprend du service vendredi 2 juillet 2021. Ces bus n'ont pas pu circuler depuis le 6 novembre 2020 en raison des restrictions liées à l'endiguement de la pandémie de COVID-19. La Région de Nyon a pérennisé sur internet une page pratique regiondenyon.ch/bus-nocturnes regroupant tous les horaires et itinéraires actualisés.

DECHETTERIE

**Nouveaux horaires d'été, dès le 3 juillet :
mercredi de 17h00 à 18h00 et samedi de 09h00 à 12h00.**

*** * ***

**Horaires d'hiver dès le 25 octobre 2021 :
mercredi de 14h00 à 15h00 et samedi de 09h00 à 12h00.**

Nous vous informons que, dès le 1er juillet 2021, le nouveau responsable de la déchetterie, présent aux heures d'ouverture, sera Monsieur Joël Michon :



BUREAU COMMUNAL

**ATTENTION - LES HORAIRES CHANGENT
DES LE 1^{er} JUILLET 2021**

**Lundi de 14h30 à 17h30
Jeudi de 9h30 à 11h30**

Et bien entendu, vous retrouverez toutes les informations dont vous avez besoin directement sur le site internet de la commune :
www.tartegnin.ch

Nous vous informons que le bureau communal (bourse et contrôle des habitants) sera fermé

du lundi 19 juillet au vendredi 6 août 2021.

Réouverture le lundi 9 août 2021, selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence, merci de vous adresser au municipal en charge du dicastère concerné (liste sur le site internet : www.tartegnin.ch, rubrique Autorités, Municipalité).



Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de magnifiques vacances d'été.

Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

→ Du 1^{er} avril au 15 juillet en forêt et à ses abords



→ Toute l'année dans certains sites protégés et en présence de bétail





Où ?	Quand ?
Forêt et lisière de forêt	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Prairies attenantes situées en zone agricole	Du 1 ^{er} avril au 15 juillet
Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité	Selon les dispositions propres au site
Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)	Toute l'année
Pâturage avec du bétail	Pendant la présence du bétail

Bata Lévyne, art 2a PL Faune



Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. Des communes mettent à disposition des espaces où vous pouvez lâcher votre chien. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les prairies attenantes situées en zone agricole, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site.



– Direction générale de l'environnement –



De par l'évolution de la situation COVID-19, la 4^e édition prévue en novembre 2021 est finalement reportée en novembre 2023 ! Le repas des bénévoles devrait être encore fixé pour cette fin d'année 2021, mais le Comité d'organisation reste dans l'attente des nouvelles directives sanitaires... pour les manifestations et les repas à l'intérieur.

Un nouvel événement biennuel se déroulera à Fribourg ville en novembre 2022 et le MDF y sera invité. Ce nouvel événement sera complémentaire à la promotion de la fondue (et des vins) et non concurrentiel car le concept est complètement différent.

Pour le Comité d'organisation du MDF

Stéphane Jayet, Président



ETEINDRE LES LUMIERES POUR VOIR LES ETOILES FILANTES

La Municipalité a décidé de rejoindre le projet « Perséides », du nom de la pluie d'étoiles filantes, qui a démarrée en 2019 à Orbe et qui espère s'étendre à un maximum de communes du canton cette année.

Aussi, l'éclairage public dans les rues du village sera éteint dans la nuit du 12 au 13 août, de 22h00 à 04h00 afin que vous puissiez admirer les étoiles filantes, idéal pour faire des vœux ou simplement s'émerveiller.